



Encourager la culture de l'innovation

grâce au Comité
de Gestion des Projets
Innovants (CGPI) :

L'innovation est essentielle pour anticiper l'évolution des modes de prise en charge et répondre aux défis de demain. Pour offrir aux résidents et patients des solutions toujours mieux adaptées, et encourager les collaborateurs du Groupe à être force de proposition, ORPEA a créé un Comité de Gestion des Projets Innovants (CGPI).

Le CGPI est né suite aux études menées dans le cadre du déploiement de projets de télémédecine dans différentes régions.

« Nous avons constaté que plusieurs projets de télémédecine présentaient des similitudes. Pour être plus efficaces, bénéficier des retours d'expériences passées, tirer profit des complémentarités, il était nécessaire de mettre en place un comité de pilotage qui puisse centraliser les projets innovants et travailler comme en établissement, en pluridisciplinarité » rappelle le Dr François Bertin Hugault, Directeur Médical des Divisions EHPAD du Groupe ORPEA.

Un comité multidisciplinaire pour évaluer l'innovation avant sa mise en œuvre

Composé de membres de la Direction Médicale et du Conseil Ethique et Scientifique International du Groupe (ISEC), mais également de représentants des services supports du Siège (informatique, juridique, contrôle de gestion), le CGPI étudie de manière pluridisciplinaire les idées innovantes soumises par les collaborateurs du Groupe, afin d'envisager leur mise en place au sein des établissements, dans un processus méthodologique et qualitatif maîtrisé.

Le CGPI permet également de répondre à la volonté du Groupe d'encourager les actions innovantes de ses collaborateurs, car il offre un accompagnement et une aide pour transformer une idée en un projet, puis en une réalité opérationnelle.

Le CGPI promeut l'innovation fondée sur les preuves, grâce à une évaluation multidisciplinaire rigoureuse des projets proposés avant tout éventuel déploiement : évaluation éthique, scientifique, technique, mais également réglementaire et économique.

Les membres du CGPI se réunissent plusieurs fois dans l'année, au rythme des projets soumis par les équipes de terrain.

Les missions du CGPI

Ainsi, le rôle du CGPI consiste à recenser, analyser, prioriser et accompagner le pilotage des innovations au sein du Groupe, afin d'assister la Direction Générale dans ses arbitrages.

Très concrètement, tout en assurant une veille permanente dans des domaines variés (dispositifs anti chute, anti errance, réalité virtuelle...), la mission première du CGPI vise à faire émerger les idées novatrices des collaborateurs du Groupe, les recenser et les partager.

« En effet, beaucoup d'idées innovantes voient régulièrement le jour au sein des établissements du Groupe. Certaines peuvent rester au stade de l'idée, et d'autres se limiter à une action à l'échelle d'un seul établissement alors qu'elles pourraient bénéficier à beaucoup d'autres.

L'ambition du CGPI est donc de fédérer toutes les bonnes initiatives, les étudier sous tous les angles, pour permettre de passer de l'idée au projet structuré, mis en place de manière coordonnée et cadrée » précisent les Docteurs Philippe André (Directeur Médical de la Division SSR du Groupe), François Bertin Hugault (Directeur Médical des Divisions EHPAD du Groupe) et Vincent Masetti (Coordinateur Médical National de la Division Psychiatrie du Groupe).

Puis, les membres du CGPI étudient la faisabilité de leur mise en œuvre, le bénéfice pour les résidents et patients mais également pour les équipes, sans oublier la possibilité de déploiement au sein du Groupe.

Valoriser le rôle du collaborateur porteur d'idée

Une fois le projet innovant ainsi sélectionné, le CGPI accompagne chaque phase de son développement. Il met toutes les ressources et compétences du Groupe à la disposition du collaborateur initiateur porteur d'idée, qui a pu devenir naturellement le chef de projet pilote.

« Le CGPI est donc une innovation en soi, une innovation « organisationnelle ». » concluent les Dr André, Bertin Hugault et Masetti.

Valoriser l'image du groupe et de ses initiatives :

Le CGPI dans ses missions va promouvoir la communication interne des projets du groupe et la diffusion de ses initiatives dans les medias et le domaine scientifique national et international confortant ainsi l'image du groupe et de son savoir-faire.

VOUS AVEZ UNE IDEE INNOVANTE, LE CGPI VOUS ACCOMPAGNE :

projetinnovant@orpea.net

Vous pouvez soumettre au CGPI tout projet proposant une action originale, ayant pour finalité le renforcement de notre savoir-faire et/ou l'amélioration de la qualité de vie et de soins des résidents/patients, de leurs proches, ou encore des professionnels.

Il peut s'agir de la création d'un nouvel outil (d'évaluation, de mesure, ...), d'une nouvelle approche de formation ou de soin, de l'informatisation d'un process...

Si votre projet répond à ces objectifs, et s'il a vocation à être étendu sur de nombreux établissements, alors il incarne un projet innovant, contactez-nous !

« Il n'y pas de petites idées, il y a des idées ! »

“ En fonctionnant sur ce mode collaboratif, et en bénéficiant d'un champ d'expertise élargi grâce au soutien de toutes les fonctions supports du Groupe, le CGPI participe à valoriser la créativité et l'innovation, et à améliorer les efficacités individuelles et collectives ”



Mariarita
MIANO-JONCOUR,
Coordinatrice du CGPI